

Déclaration d'ACCA sur les implications pour ACCA et les États africains de la pandémie du Coronavirus

La Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA) souhaite informer ses membres, partenaires et autres parties prenantes de la suspension, jusqu'à nouvel ordre, des sessions de renforcement des capacités en Afrique australe et centrale, ainsi que de l'événement parallèle prévu au cours de la 66ème session ordinaire de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

ACCA suit de près la crise sanitaire et tiendra ses membres informés de toute évolution. Le Secrétariat rassure tous les membres que les préparatifs pour ces sessions se poursuivent.

En tant que coalition d'organisations de la société civile (OSC), ACCA exhorte les gouvernements à respecter, promouvoir et réaliser le droit à la santé physique et mentale de leur peuple conformément à l'article 16 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ainsi qu'à l'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Les États doivent prendre sans délai les précautions et les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la propagation de la pandémie et pour s'assurer que leurs systèmes de santé sont opérationnels. Tout en reconnaissant les défis sans précédent posés aux États par la pandémie, toute restriction aux droits et libertés des individus et des groupes doit respecter le principe de nécessité et de proportionnalité. En outre, cette situation étant susceptible d'avoir un effet durable sur les économies des pays touchés, ACCA rappelle aux gouvernements que toute mesure économique importante doit être prise après une évaluation minutieuse de son impact sur les droits de l'homme et doit être conforme à leurs obligations en matière de droits de l'homme.

Nous exhortons également les citoyens à respecter le droit de chacun à la santé en adoptant personnellement des mesures de précaution, telles que le lavage des mains et l'éloignement social, comme le prescrit l'Organisation mondiale de la santé. Les membres d'ACCA, conjointement avec d'autres OSC,



s'engagent à utiliser leur arsenal de compétences en matière de plaidoyer ou leur rôle d'observateurs pour assurer et faire rapport sur l'adhésion des gouvernements et des citoyens aux directives sanitaires.

Pour plus d'informations sur ce communiqué de presse, veuillez contacter le Secrétariat d'ACCA au +27 12 420 4531 ou par courriel:

Sâ Benjamin Traoré

projects@accahumanrights.org

Lyse Mpema

communications@accahumanrights.org